

PRÉPARER SON DÉPART

Relevé de carrière : les anomalies à vérifier en priorité

Mise à jour : 29 septembre 2026

STATUT DE LA MESURE

À FAIRE le plus tôt possible, et au plus tard avant le dépôt de la demande de retraite.

Le relevé de carrière sert de base au calcul de votre retraite. Une période absente ou un salaire mal reporté peut retarder votre date de départ ou réduire durablement le montant de votre pension.

Les points à contrôler

- Les années manquantes ou incomplètes : premiers emplois, jobs d'été, apprentissage, contrats courts.
- Le chômage indemnisé et les périodes de chômage non indemnisé pouvant être prises en compte.
- Les arrêts maladie, maternité, accident du travail et invalidité (trimestres assimilés).
- Le service militaire et les périodes d'activité à l'étranger.
- Les salaires reportés : une erreur de montant pèse sur le calcul des 25 meilleures années.
- Les trimestres pour enfants et l'affiliation à l'assurance vieillesse des aidants ou des parents au foyer.
- Les autres régimes : Agirc-Arrco (points), indépendants, professions libérales, MSA.

Comment corriger ?

- Consultez votre relevé sur info-retraite.fr, commun à tous les régimes.
- Rassemblez les justificatifs : bulletins de salaire, certificats de travail, attestations Pôle emploi / France Travail, décomptes d'indemnités journalières.
- La demande de correction peut être faite en ligne ; il est conseillé de l'engager dès 55 ans, sans attendre la demande de retraite.

LE CONSEIL CEREP FRANCE

Ne découvrez pas une anomalie au moment de la notification. CEREP France recommande un contrôle complet du relevé plusieurs années avant la date de départ envisagée, afin de disposer du temps nécessaire aux régularisations.

SOURCE OFFICIELLE - info-retraite.fr; relevé de carrière et service « Corriger ma carrière » ; Assurance retraite, rubrique « Ma carrière ».